



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Justice for Players salue le soutien apporté par le syndicat belge des footballeurs professionnels « United Athletes » à l'action collective intentée contre la KNVB, la FIFA et les associations de football de l'UE

Amsterdam, le 18 novembre 2025 : Le syndicat belge des footballeurs professionnels (United Athletes) a annoncé son soutien au recours collectif intenté par la fondation Justice for Players (JfP) contre la KNVB, la FIFA et plusieurs associations nationales de football, dont l'association belge de football. United Athletes est la division sportive de la « Confédération des Syndicats Chrétiens », le plus grand syndicat de Belgique, qui compte 1,5 million de membres.

Cette annonce fait suite à l'adhésion du syndicat français des footballeurs professionnels (UNFP) à l'action collective aux côtés de Justice for Players en octobre et à l'annonce du soutien de l'action collective par le syndicat néerlandais des joueurs professionnels (VVCS) la semaine dernière.

Le 4 août 2025, la fondation néerlandaise JfP a annoncé qu'elle menait une action collective contre la KNVB, la FIFA et plusieurs associations de football européennes, au nom des joueurs ayant évolué dans des clubs européens et britanniques depuis 2002 : www.justiceforplayers.com.

Une analyse préliminaire réalisée par les économistes de Compass Lexecon a estimé que les footballeurs professionnels concernés ont gagné en moyenne environ 8 % de moins au cours de leur carrière qu'ils n'auraient gagné si les règlements de la FIFA n'avaient pas été illégalement restrictifs.

Dans un communiqué publié aujourd'hui, United Athletes a déclaré :

« Comme expliqué sur le site web « Justice pour les joueurs » (<https://justiceforplayers.com/>, disponible en français, néerlandais, anglais, allemand et espagnol), cette action collective vise avant tout à obtenir une compensation financière équitable pour tous les joueurs professionnels actuels et anciens, quelle que soit leur nationalité, qui ont été sous contrat à un moment donné de leur carrière avec un club d'un État membre de l'UE (y compris la Belgique) ou du Royaume-Uni, entre 2002 et aujourd'hui. Cette indemnisation financière est due, sur la base de l'arrêt Diarra de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) (4 octobre 2024), en raison de la déflation salariale causée par les règles de la FIFA jugées illégales par la CJUE. Comme expliqué sur le site web « Justice for Players », cette déflation salariale a été estimée à 8 % de l'ensemble des salaires perçus par chaque joueur tout au long de sa carrière.

De plus (et c'est essentiel !), l'action collective vise à obtenir que la FIFA adopte (enfin !), dans le cadre d'un véritable dialogue, les réformes de gouvernance exigées par le droit européen, qui prévoient notamment un pouvoir de codécision pour les syndicats de joueurs sur toutes les questions relatives aux conditions de travail et à l'emploi des joueurs, en collaboration avec les associations représentatives des clubs.



C'est dans ce contexte que United Athletes a également décidé d'apporter son soutien à « Justice for Players ».

Lucia Melcherts, présidente de Justice for Players, a déclaré : « La décision de United Athletes de soutenir l'action collective Justice for Players marque une nouvelle étape importante dans la garantie du respect des droits des footballeurs professionnels en vertu du droit européen. Les salaires perçus par les joueurs en Belgique, comme ceux de l'ensemble de l'UE et du Royaume-Uni, ont été affectés par les règles de transfert illégales de la FIFA, comme l'a confirmé la Cour de justice européenne. Notre action vise non seulement à obtenir une compensation financière pour les joueurs pour les revenus qu'ils ont perdus, mais aussi à mettre en place une réforme durable des règles.

Avec le soutien de United Athletes, qui fait suite à celui de l'UNFP et du VVCS, la dynamique se poursuit à travers l'Europe en faveur d'un cadre transparent, équitable et légal, plus juste pour les joueurs.

Nous encourageons tous les joueurs qui ont joué pour un club de l'UE ou du Royaume-Uni depuis 2002 à se rendre sur le site www.justiceforplayers.com pour se joindre à l'action en justice et contribuer à la mise en place d'un système plus équitable qui profitera à l'ensemble du sport. »

JfP cherche à obtenir des modifications substantielles des règles de transfert de la FIFA afin qu'elles soient conformes au droit européen et reflètent les valeurs et les principes européens de libre circulation. Il ressort de l'arrêt Diarra de la Cour européenne de justice que tous les joueurs ont été lésés par les règles de transfert de la FIFA.

On estime à 100 000 le nombre de footballeurs professionnels, hommes et femmes, qui peuvent se joindre à l'action en justice. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.justiceforplayers.com

JfP a mandaté le cabinet d'avocats néerlandais Finch Dispute Resolution, spécialisé dans les recours collectifs aux Pays-Bas, pour le représenter dans le cadre de cette action collective. Le cabinet d'avocats Dupont-Hissel, qui représente M. Lassana Diarra, conseille également JfP.

Cette action en justice est entièrement financée par Deminor, l'un des principaux prestataires européens de financement juridique, de sorte que les joueurs n'auront pas à payer pour se joindre à l'action en justice ni à assumer le risque financier de cette action.

Contacts médias

Desiree Maghoo, Questor Consulting
T : +44 (0) 20 3761 9670



M : +44 (0) 7775522740

E : dmaghoo@questorconsulting.com

Mimi Robson, Questor Consulting

Tél. : +44 (0) 20 3761 9669

M : +44 (0) 7749940494

E : mrobson@questorconsulting.com

Notes aux rédacteurs

À propos de Justice for Players

Justice for Players a été fondée pour défendre les intérêts des footballeurs professionnels à travers l'Europe. Le conseil d'administration est composé de trois membres : Lucia Melcherts, Dolf Segaar et Franco Baldini. Lucia Melcherts est présidente de la Stichting Massaschade & Consument (Fondation pour les dommages collectifs

Damages & Consumers) depuis 2021. Elle occupe également le poste de conseillère spécialisée en coordination au ministère néerlandais de la Justice et de la Sécurité. Dolf Segaar a fondé son propre cabinet d'avocats, Segaar Law, en juillet 2021. Ce cabinet est spécialisé dans la gouvernance et les litiges, avec un accent particulier sur le droit du sport. Franco Baldini est un ancien footballeur professionnel et agent. Il a occupé pendant plus de 20 ans différents postes de direction dans des clubs et organisations internationaux de premier plan, notamment l'AS Roma, le Real Madrid, Tottenham Hotspur et l'équipe nationale anglaise. Il dirige actuellement son propre cabinet de conseil, IC20 Ltd.

www.justiceforplayers.com

À propos de Finch

Finch Dispute Resolution est un cabinet d'avocats néerlandais indépendant spécialisé dans les litiges, fondé en 2022. Avec une équipe d'environ 18 avocats spécialisés et 5 associés basés à Utrecht, le cabinet traite des litiges d'ordre commercial, financier et des recours collectifs, tant au niveau national qu'international. Finch est impliqué dans plusieurs recours collectifs très médiatisés contre, entre autres, Booking.com, AbbVie, Tata Steel, Royal Dutch Philips et ING Group.

<https://finch.nl>

À propos de Dupont-Hissel

Jean-Louis Dupont et Martin Hissel sont des spécialistes du droit européen, en particulier dans le domaine du sport. Ensemble, ils ont défendu des centaines d'affaires, agissant pour le compte de toutes les parties prenantes du secteur du sport professionnel, devant la CJUE, la Commission



européenne, la Cour européenne des droits de l'homme, les autorités nationales de concurrence, les tribunaux nationaux, les tribunaux d'arbitrage internationaux (y compris le TAS) et nationaux, ainsi que les instances judiciaires internes des associations sportives nationales et internationales. Ils ont notamment dirigé et co-géré des affaires qui ont abouti à des arrêts historiques de la CJUE concernant la gouvernance du sport dans l'UE et au-delà : Bosman (1995), Meca-Medina (2006), Royal Antwerp FC (2023), European Super League (2023), Lassana Diarra (2024) et RFC Seraing (2025).

www.Dupont-Hissel.com